

PROCES VERBAL
Du Conseil Municipal du 2 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

M Thierry SEGURA **Maire**,
M Philippe BARRAULT, Mme Marie CORNET-VERNET, M Grégory THIBAUD **Adjoint au Maire**,
M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Christine PINCE, Mme Sonia CORNEBISE, Mme Oriane PODEVIN,
Mme Katy PERCHEREAU, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRESENTES :

M Romain SUINOT représenté par Mme Katy PERCHEREAU
M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe BARRAULT

ABSENT NON REPRESENTE : néant

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal 1er juillet 2026**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2026.

- **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Sonia CORNEBISE
- **Présentation des décisions prises depuis le dernier conseil municipal** :
 - Décision n° 8/2026 sur la non-préemption des parcelles AI 60 et AI 61 34 parc de la Varenne.
 - Décision n° 9/2026 sur la convention de refacturation à la Société LMR, de la contribution d'extension du réseau électrique.
 - Décision n° 10/2026 sur la convention avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne sur l'élaboration des lignes directrices de gestion.
- **Délibération sur la décision modificative au budget n°3**

A la demande de la trésorerie générale, afin de mandater les dépenses liées au contrat avec Travail Entraide, il est proposé au Conseil Municipal la modification au budget 2026 suivant :

Compte / chapitre	Sens	Montant
611 chapitre 011	Dépense	- 20 000,00 €
6218 chapitre 012	Dépense	+ 20 000,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal

Approuve la décision modification n°3 au budget 2026 de la Commune.

- **Délibération sur la redevance d'occupation du domaine public par GRDF**

Pour éviter au Conseil Municipal de délibérer chaque année sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public par GRDF, il est proposé au Conseil Municipal de voter le montant maximum calculé par GRDF en fonction du coefficient appliqué.

A l'unanimité le Conseil Municipal,

Le Conseil municipal approuve de recevoir chaque année le montant maximum calculé par GRDF concernant la redevance d'occupation du domaine public.

- **Délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour demander la subvention DETR 2026 pour le projet de la Vidéoprotection**

Dans le cadre du projet d'implantation de la vidéoprotection sur la Commune de Boissettes et considérant l'offre de financement de l'Etat, il est proposé au Conseil Municipal de donner l'autorisation au Maire de demander la subvention DETR 2026 pour financer une partie de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à demander la subvention DETR 2026 pour le financement d'une partie des travaux liés à la vidéoprotection.

- **Délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour demander la subvention « Amendes de Police » pour les travaux de voirie, rue de la Varenne**

La rue de la Varenne présente un affaissement de la chaussée et donc du trottoir, qui engendre un fort ruissellement lors d'épisodes de pluie, et impacte sérieusement la maison qui se situe en contrebas.

La subvention « Amendes de Police » permet aux communes de financer une partie des dépenses liées aux travaux de voirie.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour demander cette subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à demander la subvention « Amendes de Police » pour le financement d'une partie des travaux de voirie rue de la Varenne.

- **Délibération sur la création d'un Comité Jeunesse en partenariat avec la Commune de Boissise-la-Bertrand et d'approuver le règlement intérieur**

Considérant la volonté de la Commune de favoriser la participation des jeunes à la vie locale et de développer leur engagement citoyen, de participer à une démarche de réflexion et de proposition, la Commune de Boissise-la-Bertrand et la Commune de Boissettes proposent la création d'un Comité Jeunesse.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide de créer, en partenariat avec la Commune de Boissise-la-Bertrand, un Comité Jeunesse et

Approuve le règlement intérieur annexé.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du Comité Jeunesse et à signer tout document relatif à son fonctionnement.

- **Délibération sur l'approbation de l'avenant n°2 de la DMSI**

Le contrat de mutualisation des services informatiques prendra fin le 31 décembre 2026, dont est adhérente la commune de Boissettes.

Il est demandé aux communes signataires de la convention de service de la Direction Mutualisée des Services Informatiques, d'approuver l'avenant n°2 qui poursuit de 12 mois les services.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Approuve l'avenant n°2 de la Direction Mutualisée des Services Informatiques.

- **Délibération sur la désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la CLECT - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

La commission locale d'évaluation des charges transférées a la fonction d'examiner les biens communaux à usage public, dont ils pourraient être sujets à transfert de compétence et de gestion à la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine.

Il est nécessaire que les communes membres de la Camvs soient représentées par un titulaire ou un suppléant.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Marie CORNET-VERNET titulaire et Mme Katy PERCHEREAU suppléante.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Désigne Mme Marie CORNET-VERNET titulaire et Mme Katy PERCHEREAU suppléante à la CLECT.

Présentation du projet d'implantation d'une Antenne 5G sur la Commune de Boissettes

Monsieur le Maire rappelle que l'opérateur de téléphonie **Orange** a contacté la Commune pour implanter une antenne 5G. Sur la partie ouest du village (le centre bourg), la couverture 5G de cet opérateur est insuffisante et ne permet, en effet, pas une réception/émission de bonne qualité des appels et des données.

De plus, l'antenne installée à Boissise la Bertrand ne permet pas d'accueillir un nouvel opérateur.

Après discussions et évaluations techniques avec l'opérateur :

- Le site d'implantation (surface 42 m² environ) serait à la limite entre Boissettes et Boissise la Bertrand (proche des panneaux photovoltaïques) et à 140 m de la route départementale reliant Boissettes à Boissise la Bertrand.
(A titre de comparaison, l'antenne treillis de Boissise la Bertrand est installée à 40 m de cette même route).
- 2 types d'antenne (hauteur 36 m) ont été proposés par Orange :
 - Antenne type treillis (idem celle de Boissise la Bertrand) avec les équipements visibles depuis l'extérieur
 - Antenne type tube radômée (équipements cachés à l'intérieur du mat/tube)
- Le bail initial serait d'une durée de 9 ans pour un montant de 15 000 €/an comportant une formule de révision

En complément, Mme Sonia CORNEBISE élue au développement durable et biodiversité, présente le résultat de ses recherches sur la nocivité des ondes téléphoniques : les études scientifiques actuelles ne confirment pas la dangerosité de celles-ci, et sont toujours en cours. (cf rapport). En revanche, les appareils téléphoniques portables présentent une forte concentration d'ondes à eux seuls.

Néanmoins, le principe de précaution reste de mise et, par sécurité pour les habitants du village, la proposition de Monsieur le Maire de placer l'antenne le plus loin possible des habitations (selon son schéma présenté en début de séance) est une décision approuvée par la majorité des élus.

Après avoir effectué un tour de table des élus présents concernant l'implantation d'une antenne 5G radômée :

- 8 élus seraient « pour »
- 2 élus « contre »
- 1 élu serait « pour » sous condition

La majorité des membres du Conseil Municipal est donc favorable à l'implantation de cette antenne 5G qui permettra aux habitants du village de disposer d'un réseau 5G de qualité permettant des échanges vocaux ou de données aussi bien dans le cadre personnel que professionnel.

Tour de Table

Pour débiter le tour de table, Monsieur le Maire demande à chaque élu de faire un bilan des 6 mois écoulés depuis le début du mandat. Chacun s'exprime, mettant en évidence la bonne entente de l'équipe et confirme que la fonction d'élu comporte de nombreuses responsabilités dans des domaines parfois très nouveaux. L'équipe est très investie et très dynamique. Mais il est, parfois, difficile d'allier vie privée et vie d'élus.

❖ ENVIRONNEMENT ET SECURITE :

-Aménagement du rond-point Mont aux Lièvres par la pose d'un ancien pressoir.

- Les travaux de la maison des associations et le sentier d'accès accessibles PMR sont terminés.

- Il y a de plus en plus de déchets sauvages sur la Commune et cela prend beaucoup de temps à ramasser.

- Au niveau départemental, il est mis en place une procédure accélérée pour l'évacuation des gens du voyage dès lors que ceux-ci utilisent l'électricité et l'eau de la Commune.

- Des habitants du village ainsi que les élus se plaignent de la vitesse excessive à laquelle roulent certains véhicules, rue du Mont aux Lièvres (route départementale RD39E3) . Ces vitesses de circulation inadaptées sont provoquées par le comportement personnel de certains automobilistes (y compris des habitants de Boissettes).

Malgré l'installation, ces dernières années, d'équipements visant à limiter ces incivilités liées à la vitesse, la Commune va continuer à travailler avec l'Agence Routière Départementale pour limiter ces infractions.

❖ CCAS :

Il y aura une augmentation du nombre de colis de Noël distribués en 2027.

❖ ECOLE :

Il y a de plus en plus d'élèves à l'école Les Fontaines (Regroupement pédagogique Boissettes et Boissise la Bertrand) ce qui engendre un nombre croissant d'encadrants.

De ce fait, les frais liés au scolaire et au périscolaire (que paient les 2 communes au prorata de leurs élèves respectifs) augmentent de façon notable chaque année.

Cette augmentation des effectifs nécessite également l'agrandissement du groupe scolaire. Les études sont lancées et devraient permettre d'accueillir les enfants dans des locaux agrandis et rénovés d'ici 2 ans.

Secrétaire de séance
Sonia CORNEBISE

Le Maire,
Thierry SEGURA

